



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 29/09/2022
Date d'affichage de la convocation : 29/09/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac-les-Ponts, le 03/10/2022

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le 14 OCT. 2022

ID : 033-213301435-20221003-2022_060-DE

Délibération n° 2022-060

Lundi 03 octobre 2022

L'an deux mille vingt, le trois du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-neuf septembre deux mille vingt deux

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX-MICHEL – Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES – Michel BARSE – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU – Corinne JEANDONNET - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Cyril CHERIGNY procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Hélène BURESI procuration à Benoit DULAU

Absent(s) excusé(s) : Cyril CHERIGNY – Hélène BURESI – Elvira MOMMERT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA MISE EN SECURITE ET LA RESTAURATION DU CHATEAU DES 4 FILS
AYMON**

Vu l'arrêt de péril n°A2021-052 du 02 juillet 2021 portant péril imminent d'une des Tour du château des 4 Fils Aymon,

Vu le courrier de la DRAC du 17 janvier 2022 sur l'urgence à réaliser les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation du château des 4 Fils Aymon, monument inscrit,

Vu le diagnostic complémentaire réalisé en octobre 2021,

Vu la Commission Patrimoine ;

Vu l'urgence et la nécessité aujourd'hui d'engager des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation du château des 4 Fils Aymon,

Vu le programme de mise en sécurité et de restauration du château des 4 Fils Aymon,

Vu la délibération n°2022-045 du 28 juin 2022 portant lancement de la consultation du contrat de Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 Fils Aymon,

Vu la publicité et l'avis de publication du MAPA n°2022-INV-003,

Vu la date limite de réception des offres au 03 août 2022 à 17h00,

Vu le tableau d'analyse des candidatures et des offres de la Maîtrise d'œuvre,

Vu le rapport de la Commission d'appel d'offres du 15 septembre 2022,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le marché à procédure adaptée n°2022-INV-003 concernant le contrat de Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 Fils Aymon découle des travaux de mise en sécurité ponctuels réalisés à la suite de l'éboulement et de la prise d'un arrêté de péril imminent d'une des Tours du Château des 4 Fils Aymon.

A la suite d'un diagnostic complémentaire réalisé en fin d'année 2021 et d'un dialogue avec l'ensemble des partenaires institutionnels, il convient aujourd'hui d'entreprendre des travaux plus complets et durables pour préserver le site.

Conformément à la délibération n°2022-045 du 28 juin 2022, la commune a souhaité lancer un marché de Maîtrise d'œuvre avec une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles comme suivants :

- **Trancher ferme** : Etude sur la mise en sécurité et la restauration du château des 4 Fils Aymon,
- **Tranche conditionnelle n°1** : suivi des travaux de la Tour Ouest – 1^{ère} partie,
- **Tranche conditionnelle n°2** : suivi des travaux de la Tour Est,
- **Tranche conditionnelle n°3** : suivi des travaux de la Tour Ouest – 2^{ème} partie,
- **Tranche conditionnelle n°4** : suivi des travaux de l'accès terrasse et mise en valeur,

Que le coût d'objectif pour l'ensemble de l'opération (études et travaux) est estimé à ce jour à 740 000,00€ HT à répartir sur plusieurs exercices budgétaires. Que les phases conditionnelles seront levés sur ordre de service du Maître d'Ouvrage.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 septembre 2022 pour formuler un avis sur l'attribution des marchés à procédure adaptée selon les critères de la consultation suivants :

Critère		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	50%	Notation sur 50
2	Prix	50%	Notation sur 50

Que lors de l'ouverture des plis, une seule offre a été réceptionnée par la Mairie. Que la candidature et l'offre du candidat étaient satisfaisantes pour répondre à la consultation à la suite de la mise en concurrence et de la publicité

La Commission d'Appel d'Offres à formuler un avis, selon les critères de jugement des offres, et admet comme étant les offres les plus avantageuses économiquement, l'offre du groupement suivants pour chacune des phases du projet :

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le 14 OCT. 2022

ID : 033-213301435-20221003-2022_060-DE

N° de Marché	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire	Montant HT en €	Montant TT en €
2022-INV-003	ARCHITECTURES PATRIMOINE (mandataire du groupement) 60 rue Hoche 33200 Bordeaux Tél : 05.56.08.50.35 / Fax : 05.56.02.82.90 Mail : contact@architecturepatrimoine.fr SIRET : 403 468 176 00025	70 300,00€	83 855,20€
TOTAL		70 300,00€	83 855,20€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre comme suivant :

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 Fils Aymon conformément au descriptif donné ci-avant, pour l'ensemble des tranches comme suivant , pour un montant total de 70 300,00€ HT soit 83 855,20€ TTC, représentant un taux de rémunération pour le groupement de 9,50% :
 - o **Trancher ferme** : 18 981,00€ HT soit 22 272,40€ TTC,
 - o **Tranche conditionnelle n°1** : 13 357,00€ HT soit 16 028,40€ TTC,
 - o **Tranche conditionnelle n°2** : 12 654,00€ HT soit 15 184,80€ TTC,
 - o **Tranche conditionnelle n°3** : 12 654,00€ HT soit 15 184,80€ TTC,
 - o **Tranche conditionnelle n°4** : 12 654,00€ HT soit 15 184,80€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre et des éventuels avenants découlant de l'exécution des travaux,
- **DONNE** pouvoir au Maire de lever chaque tranche conditionnelle par l'établissement d'un ordre de service à destination du titulaire du marché,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE